



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « DEPREDATIONS ET CAMERAS DE SURVEILLANCE » (N° 1275) (PLR)

Séance du 12 décembre 2024

Point n° 4

Question : Les tags envahissent de plus en plus notre patrimoine bâti. C'est un fléau de notre époque. Mais pourquoi est-ce que la commune ne porte pas plainte systématiquement, lorsqu'il s'agit de bâtiments ou de bien communaux ? Le fait de ne rien faire et de ne pas réagir n'encourage-t-il pas les auteurs de ces méfaits puisqu'ils savent que rien ne sera entrepris ?

Réponse : Malgré une augmentation de tags, ce que le Conseil municipal déplore bien évidemment, leur quantité n'est pas comparable à ce que subissent certaines villes chez lesquelles une grande majorité des bâtiments sont porteurs de tels dommages. Dans notre région, leurs auteurs sont principalement de très jeunes gens. Certains enfants ont déjà été identifiés par la police. Leur punition a été de nettoyer les murs/façades souillées. Effectivement, la Municipalité dépose très rarement plainte contre inconnu pour ce genre d'incivilités. Elle le fait toutefois dans certaines occasions quand des éléments d'enquête permettent l'identification des auteurs. Dans les autres cas, au vu de l'absence d'assurance couvrant les dommages à la propriété, et pour économiser du temps de travail aux agents, elle préfère s'abstenir. La Police cantonale possède une cellule tags qui collabore avec les autres corps de police pour l'échange d'informations. Les identifications sont plutôt rares et concernent surtout les auteurs de grands tags, lesquels sont signés.

Question : Suite au postulat accepté en juin en lien avec la sécurité et les déprédations, peut-on savoir qui s'occupe de réfléchir à l'emplacement des caméras et dans quel délai ? Peut-on connaître l'avancement de ce projet ?

Réponse : Après le postulat déposé le 2 février 2024, intitulé « Sentiments d'insécurité et déprédations dans notre ville », le Conseil municipal, dans sa séance du 8 avril 2024, a validé le principe, sous réserve de la faisabilité financière (rapport coûts-bénéfices) de l'installation de caméras de surveillance aux 6 endroits suivants : secteur de la gare, places d'Esplanade Centre, des Bennelats, et de l'Hôtel de Ville, parc du Pré-de-l'Etang, intersection rues du 23-Juin/des Annonciades/Malvoisins), ainsi que pour les 6 éco-points (rues du Jura, Sous-Bellevue, Mont-Terri, Colombière, Jean-François Comment et Vauches). Ces sites ont été définis en collaboration avec les services de police, RPP et UEI, lesquels ont préparé et envoyé cet été un cahier des charges à diverses entreprises spécialistes en vidéosurveillance. Les offres ont été reçues et sont en cours d'analyse d'un point de vue de la faisabilité technique mais aussi du point de vue financier quant au retour sur investissement. Une décision devrait pouvoir être prise cet hiver pour équiper tout ou partie des lieux étudiés.

25 novembre 2024

Le Conseil municipal